

**AVIS DE LA FEEP**

**Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation  
préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire**

**Ajout du cours d'Éducation financière**

**Avis présenté au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx**

MARS  
2017



Fédération des établissements  
d'enseignement privés

*Savoir réussir*

## Présentation de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe près de 200 établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces établissements dispensent des services à plus de 112 000 élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, soit environ 12 % des effectifs scolaires québécois.

La très grande majorité des établissements privés, contrairement à ce que l'appellation privée laisse croire, sont en fait des organismes à but non lucratif qui appartiennent à la communauté civile. Certains sont des coopératives de parents ou de travailleurs.

Parmi ses membres, la Fédération compte 12 établissements qui offrent exclusivement des services en adaptation scolaire à 3 500 élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. La Fédération compte aussi 17 établissements qui possèdent une résidence scolaire.

L'école privée est autonome. Elle dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre efficacement aux besoins de ses élèves et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.

Autrefois associée à l'élite, l'école privée s'est démocratisée et offre aujourd'hui une série de programmes et de mesures pour accueillir des élèves aux profils variés et de différents milieux socio-économiques pour les amener à la réussite.

## Avis de la Fédération

La Fédération des établissements d'enseignement privés est heureuse de participer à la réflexion sur l'introduction du cours d'*Éducation financière* à la grille-matières des élèves du Québec. Étant donné le délai très court, son avis le sera tout autant.

1. Nous comprenons l'importance d'inclure des notions d'éducation financière pour les jeunes du secondaire. D'ailleurs, plusieurs écoles privées le font déjà dans le cadre de cours de mathématiques, de projets entrepreneuriaux ou tout simplement de cours optionnels.
2. La Fédération offre son entière collaboration au ministère pour veiller à ce que les écoles membres de son réseau soient prêtes et que les enseignants aient accès aux formations et au matériel nécessaire pour implanter cette décision dès l'année scolaire 2017-18.
3. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence de réduire le nombre d'heures et d'unités du cours *Monde contemporain* compte tenu de l'importance pour les jeunes d'acquérir une bonne connaissance et une bonne compréhension du monde dans lequel ils évoluent.

Dans ce contexte, nous croyons que le Ministère aurait pu bénéficier d'un temps de réflexion plus long. Un examen attentif et élargi de la grille-matières du secondaire aurait permis d'évaluer les différentes options pour s'assurer de choisir la meilleure afin d'offrir le cours d'*Éducation financière*, dans le meilleur intérêt des élèves du Québec.

Enfin, la Fédération croit qu'une réflexion en profondeur sur la grille-matières offerte dans les écoles du Québec est une étape incontournable pour répondre aux besoins des élèves pour les décennies à venir.